



Reims le 1<sup>er</sup> mars 2017



La rectrice de l'académie  
Chancelière des universités

aux

Destinataires in fine

rectorat  
direction des ressources humaines  
division des personnels administratifs,  
techniques et d'encadrement  
DPATE 2

Référence :  
n°0202/16-17/DPATE 2/MCS/VM  
Affaire suivie par :  
Marie-Christine SCHMIDT  
Téléphone :  
03.26.05.68.97  
Fax :  
03.26.05.69.79  
Courriel :  
Ce.dpate2@ac-reims.fr

1, rue Navier  
51082 Reims cedex

accueil du public  
du lundi au vendredi  
8h30-12h30 | 13h30-17h

**Objet : - Accès au corps des attachés d'administration de l'État au titre de l'année 2017.**

**- Avancement au grade d'attaché principal d'administration de l'État au titre de l'année 2017.**

Références : Décrets n° 2011-1317 du 17 octobre 2011 portant statut particulier du corps interministériel des attachés d'administration de l'État et 2013-876 30 septembre 2013 relatif à l'intégration de seize corps ministériels dans le corps des attachés d'administration de l'Etat.

La présente circulaire a pour objet de préciser les modalités d'inscription au tableau d'avancement pour l'accès au grade d'attaché principal d'administration de l'Etat et à la liste d'aptitude pour l'accès au corps des attachés d'administration de l'Etat au titre de l'année 2017.

Les fiches d'inscription des fonctionnaires placés sous votre autorité susceptibles d'être candidats aux avancements cités en objet sous réserve de remplir les conditions requises présentées en annexe I sont transmises **par voie postale**.

Les agents concernés sont invités à compléter leur dossier d'avancement par les documents annexés à la présente circulaire :

- **Annexe II** dossier pour l'accès au grade d'attaché principal d'administration de l'État (APAE)

**Annexe III** dossier pour l'inscription sur la liste d'aptitude pour l'accès au corps des attachés d'administration de l'État (AAE).

Le statut général de la fonction publique prévoit que le principal critère à mettre en avant est celui de la valeur professionnelle.

La richesse du parcours professionnel de l'agent constitue le second critère.

C'est pourquoi, je vous demande d'apporter une attention particulière **aux avis** que vous formulerez : ils devront être **précis, motivés, détaillés et sans ambiguïté** afin de constituer un élément d'appréciation incontestable permettant d'opérer des choix avec la meilleure objectivité possible.

Les dossiers de candidature dont les appréciations ne comporteront pas ces caractéristiques vous seront systématiquement retournés pour une rédaction conforme.

❶ Tableau d'avancement pour l'accès au grade d'APAE :

J'appelle votre attention sur la nature et le périmètre des fonctions susceptibles d'être proposées aujourd'hui à ces agents. Un attaché principal peut être délégué dans des fonctions d'agent comptable ayant à gérer plusieurs établissements mais aussi dans un emploi fonctionnel : secrétaire général d'une direction des services départementaux de l'Éducation nationale par exemple.

❷ Inscription sur la liste d'aptitude pour l'accès au corps des AAE :

Hormis dans le cadre du dispositif national de requalification de l'emploi mis en œuvre pour la dernière année en 2017, j'attire votre attention sur le fait que l'accès au corps des AAE entraînera obligatoirement une mobilité professionnelle et/ou géographique. C'est pourquoi les candidats veilleront à remplir la partie vœux du dossier qui sera prise en compte, dans la mesure du possible, pour le choix de leur nomination.

En raison des contraintes de gestion les fiches, **que les agents soient candidats ou non**, devront me parvenir **impérativement** pour :

**le lundi 24 avril 2017 (délai de rigueur)**,

directement au RECTORAT de REIMS  
DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES  
Bureau DPATE 2

Je vous remercie d'assurer la plus large diffusion de cette circulaire auprès des personnels.

Pour la rectrice et par délégation,  
La secrétaire générale adjointe,  
Directrice des ressources humaines,



Delphine Viot-Legouda

**P.J.** :

- Conditions requises pour être proposé pour l'avancement de corps ou de grade (**Annexe I**)
- Dossier de candidature au grade d'APAE (**Annexe II**)
- Dossier de candidature à la liste d'aptitude pour l'accès au corps des AAE (**Annexe III**)
- Notice pour l'instruction du dossier de candidature au corps des AAE (**Annexe IV**)
- Définition des aptitudes (**Annexe V**)



**RÉGION ACADÉMIQUE  
GRAND EST**

**MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR  
ET DE LA RECHERCHE**

**rectorat**

**direction des ressources humaines  
division des personnels administratifs,  
techniques et d'encadrement  
DPATE 2**

## **LISTE DES DESTINATAIRES**

### **Pour attribution à :**

Monsieur le président de l'Université de Reims Champagne-Ardenne  
Monsieur le directeur de l'Université de technologie de Troyes  
Monsieur le directeur de l'ENSAM de Chalons-en-Champagne  
Mesdames et Messieurs les directeurs académiques des services de l'Éducation nationale de l'Aube, de la Haute-Marne, des Ardennes, et de la Marne  
Madame et Monsieur les secrétaires généraux adjoints  
Madame la directrice du CROUS  
Monsieur le directeur du Réseau Canopé  
Monsieur le directeur régional de la cohésion sociale et de la protection des populations de Champagne-Ardenne  
Mesdames et Monsieur les directeurs départementaux de la cohésion sociale et de la protection des populations des Ardennes, de l'Aube et de la Haute-Marne  
Monsieur le directeur du CREPS de Reims  
Mesdames et Messieurs les chefs de division et de service du RECTORAT de Reims  
Mesdames et Messieurs les chefs d'établissement  
Madame la déléguée régionale de l'ONISEP de Reims  
Mesdames et Messieurs les directeur(ice)s de CIO